



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 janvier 2022

Date de convocation

22 décembre 2021

Date de l’affichage

22 décembre 2021

Présents :

Mme Marie-Lucie HENRY - M. Gérard NOWACZYK - M. Stéphane VIOLANT - M. Jean-Michel MEXIQUE -  
M. Bruno LURION - Mme Evelyne WARIN – M. Benoît CHAUDILLON – M. Joël BERNARD – M. Yannick  
DUPAYS

Excusé ayant donné pouvoir

Absent excusé

Mme Evelyne MAIRE

Secrétaire de séance

Monsieur Stéphane VIOLANT

### 1 – Admission en non valeur

Suite à la demande du Comptable du Trésor Public, le conseil municipal, après en avoir délibéré par une voix contre et huit voix pour :

- Admet en non-valeur la somme de **37.35€** correspondant à une redevance assainissement qui n’a pas pu être mise en recouvrement,
- Admet en non-valeur une somme de **15 900.16€** correspondant à une vente de bois qui n’a pas pu être mise en recouvrement.

Les crédits seront ouverts au budget communal de l’exercice 2022 à l’article 6541.

### 2 – Achat de bois dans la parcelle 35 par Monsieur Benoît LECOMTE

Madame le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur Benoît LECOMTE se propose d’acheter du bois d’industrie dans la parcelle 35.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents :

- fixe le prix du M3 à 10€00 HT, auquel s'applique une TVA au taux de 20%, soit 12€00 TTC le M3,
- autorise Madame le Maire à recouvrer la somme, par l'émission d'un titre de recettes.

### **3 – Etat d'assiette pour les coupes 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2022 :

- Vente de bois façonné dans les parcelles 33, 38, 15 et 24
- Affouages dans la parcelle 28
- Sapins à faire manuellement et mécaniquement dans les parcelles 26 et 27
- Résineux dans la parcelle AD 218.

### **4 – Parcelles sur lesquelles seront faits les affouages**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe comme suit les parcelles concernées par les affouages :

- Parcelle 27 (8) lots, parcelle 41 (2) lots, parcelle 16 (1 lot), parcelle 35 (1 lot de charbonnette), parcelle 1 (1 lot de charbonnette).
- Désigne comme bénéficiaires solvables Messieurs Bruno LURION, Joël BERNARD et Yannick DUPAYS, qui ont déclaré accepter ces fonctions et se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

### **5- Changement de taux de garantie maintien de salaire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le changement de taux de l'assurance maintien salaire, qui passe de 0.70% à 0.77%.

### **6 – Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Madame le Maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Une délibération a été prise le 8 juin 2020.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide de donner au maire une délégation supplémentaire :

- Encaisser les chèques d'un montant de moins de 5 000.00€.

## 11- Questions diverses

Projet d'épicerie solidaire à Baccarat pour les Communes de Baccarat, Fontenoy-la-Joute, Glonville, Lachapelle et Thiaville-sur-Meurthe.

Devis à demander à Véolia pour la réalisation de la cartographie du réseau d'eau et le changement d'armoire au forage.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant à prendre la parole et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H35.

Fait à GLONVILLE, le 12 janvier 2022

Le maire,  
Marie-Lucie HENRY